

L'animateur : M Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Patrick BOURABIER, Philippe ANDRIEUX, Christian FRESNEL,
Jean Marie SARDAIN

Membre excusé : M Philippe BRANDY

Le PV n° 22 de la réunion de la commission SENIORS en date du 07/03/2019 est approuvé sans modification.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les rencontres de Coupes (Art.30 - paragraphe 3 des RG de la LFNA).
Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS :

- Séniors D4 – (amende 40 euros)

Poule B : ENT TAIZE AIZIE/TAIZE AIZIE LES ADJOTS (2) du 10/0/2019 (**2^{ème} Forfait**)

Poule D : JS ANGOULEME (2) du 10/03/2019 (**1^{er} Forfait**)

Poule F : AS VILLEBOIS HTE BOEME (3) du 10/03/2019 (**2^{ème} Forfait**)

- Séniors D5 – (amende 30 euros)

Poule A : US TAPONNAT (3) du 10/03/2019 (**2^{ème} Forfait**)

Poule A : ES ETAGNAC (2) du 09/03/2019 (**1^{er} Forfait**)

Poule C : JS SIREUIL (3) du 09/03/2019 (**2^{ème} Forfait**)

Poule C : US ST MARTIN ANGOULEME (2) du 09/03/2019 (**2^{ème} Forfait**)

2° - REGLEMENTS FINANCIERS

Rencontre Séniors D5 – Poule D : ENT ST SEVERIN/PALLUAUD (2) – US ST MARTIN ANGOULEME (2) du 02/03/2019

Arbitre : Monsieur Jonathan PEDE (joueur suspendu)
(régularisation complémentaire à celle parue dans le PV n°22 de la réunion de la commission SENIORS en date du 07/03/2019)

Les frais complémentaires de déplacement de l'arbitre pour la somme de 15,24 € seront crédités au club de CHANTILLAC (club d'appartenance de l'arbitre) par débit du club de US ST MARTIN ANGOULEME ;

Le club de l'ENT ST SEVERIN/PALLUAUD (ayant réglé l'arbitre par erreur) sera crédité de la somme de 12,03 € par débit du club de US ST MARTIN ANGOULEME.

Rencontre Séniors D5 – Poule E : US CHANTILLAC – AJ MONTMOREAU (2) du 10/03/2019

Arbitre : Monsieur Alexandre RAMADA DO RIO

Les frais d'arbitrage pour la somme de 33,33 € seront crédités à l'arbitre par débit du club de AJ MONTMOREAU. Le club d'AJ MONTMOREAU (club demandeur d'arbitre sur cette rencontre) sera débité de la somme de 33,33 € pour créditer le club d'US CHANTILLAC.

3° - INFORMATIONS DIVERSES

- US MA CAMPAGNE, Monsieur Abdel RANI, du 26/02/2019, pris note,
- US ETAGNAC, Monsieur Gérard OUVRIER-BONNAZ, des 09 et 14/03/2019, pris note,
- US TAPONNAT, Monsieur Francis LEROY, du 11/03/2019, pris note,
- FC BRIGUEUIL, Monsieur Alain VERDIER, du 11/03/2019, pris note,
- FC CHARENTE LIMOUSINE, du 07/03/2019, pris note,
- JS SIREUIL, Monsieur Guy BURBAUD, du 09/03/2019, pris note,
- AL ST BRICE, Monsieur Franck MEUNIER, du 10/03/2019, pris note,
- ENT. FC TAIZE AIZIE/TAIZE AIZIE LES ADJOTS, Monsieur Patrice SMOLKOWIEZ, du 10/03/2019, pris note,
- SC ST CLAUD, Monsieur Anthony REDOIS, du 10/03/2019, pris note,
- AS VILLEBOIS HTE BOEME, du 10/03/2019, pris note,
- US ANG. ST MARTIN, du 10/03/2019, pris note,
- ES ELAN CHARENTAIS, du 12/03/2019, pris note,
- RUFFEC STADE, Madame Carole MOREAU, des 12 et 14/03/2019, pris note,
- AS PUYMOYEN, Monsieur Pierre PARDAILHE, du 13/03/2019, pris note,
- AS SOYAUX, Madame Sabrina BURON, des 11 et 13/03/2019, pris note,
- SL CHATEAUBERNARD, Monsieur Fabrice ARNEAU, du 14/03/2019, pris note,
- FC CHABANAIS EXIDEUIL, Monsieur Jean-Michel FRAYSE, du 14/03/2019, pris note,

- FC ST CYBARDEAUX, Monsieur Amaury CRAPOULET, du 12/03/2019, pris note,

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 21 Mars 2019 à 16H30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 50

L'animateur Jean-Charles GUIGUEN

Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

